

Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2022 à 18h

Présents : Francis Laguerre, Pasacl Philip, Daniel Alard, Jean-Pierre Casta, Lionel Glinka, Edouard Jeannot, Patricia Laurent, Sophie Monneret, Sandrine Serrano.

Absentes : Aurore Guimard (excusée), Florence Martin-Pons.

Secrétaire de séance : Patricia Laurent.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2022 est voté à l'unanimité.

1. Dissolution Prayols RMF

L'association Résistance Mémoire Fraternité a tenu son AG de dissolution le 22/06/22.

Il a été décidé que la somme de 3 161,46€ qui reste en compte serait attribuée à la mairie de Prayols avec le souhait que cette somme soit utilisée en lien avec les activités de cette association : entretien de la parcelle du monument, jumelage avec Santa Cruz,...

2. Agglo (voirie, PLUi-H, énergie)

a- Voirie (présentation Pascal Philip). Il s'agit de délibérer pour pouvoir prétendre aux subventions Agglo + DETR afin d'envisager les travaux de voirie jusqu'à 42 500 € annuellement (1/3 pour la commune + l'avance de la TVA récupérée deux ans plus tard). De plus, le projet qui consistait à acheter du matériel en commun par l'entremise de l'Agglo ne se fera pas et la somme prévue à cet effet sera répartie dans les communes pour les travaux de voirie soit 10 000 € de plus pour Prayols.

Pour le transfert de compétence du pluvial à l'Agglo, le relevé a été fait cette semaine et le schéma directeur sera rendu dans 4 ou 5 mois.

b- PLUi-H, suite à la visite du secteur dans le cadre du bureau d'étude engagé par l'Agglo, nous avons fait valoir notre effort de mise à jour par rapport au SCOT grâce à notre PLU et nous avons évoqué la zone AUe et l'OPA à prendre en compte.

c- L'Agglo vient d'engager un conseiller en économie d'énergie. Il est possible de faire appel à lui à condition de se positionner et de participer à raison de 3,50€ par habitant pour 5 ans, soit 1300 € en tout largement récupérables sur dépenses économisées. Les travaux d'isolation et de chauffage des logements sociaux ont été réalisés et on attend les subventions. Accord de principe du conseil municipal.

3. Association « Bien Vivre à Prayols » - Bistrot associatif

Lionel Glinka informe que les statuts de l'association ont été validés en préfecture et que le compte bancaire va être ouvert. Un numéro SIRET a été attribué, les dispositifs de sécurité sont en place, tous les aspects matériels de base ont été réalisés. L'ouverture est imminente, peut-être pour le 14 juillet, avec une organisation qui se précise, le vendredi soir et le dimanche matin plus des animations ponctuelles et des retransmissions de rencontres sportives sous-couvert d'abonnement à Canal Plus. Une prise en charge du matériel par la mairie à hauteur de 4000 € a été décidée à l'unanimité.

4. Adhésion AGEDI

Jusqu'ici nous fonctionnons avec BERGER-LEVRAULT notamment pour la comptabilité. Il s'avère que AGEDI est reconnu plus facile d'utilisation, avec un éventail plus large dans les domaines communaux et c'est moins coûteux. La formation serait assurée et à prendre en compte. Mais il faut se positionner très rapidement car la demande est de plus en plus forte. De plus, il y a l'enjeu du passage à la M57 pour la comptabilité. Accord à l'unanimité.

5. Panneau d'affichage et dématérialisation

En terme de communication, en plus de la lettre municipale, du site internet nous avons développé l'information hebdomadaire par mailing. Nous avons acheté des vitrines (panneaux d'affichage). Il nous est demandé de nous positionner par rapport à l'affichage numérique et la dématérialisation. Le conseil décide de conserver le fonctionnement actuel.

6. Délibération Modificative du Budget 2022

La situation budgétaire est présentée par Daniel Alard. Sur le fonctionnement, on est à moins d'un tiers des dépenses et des recettes du budget annuel. Un rééquilibrage de chapitres est nécessaire pour abonder la dépense liée au bistrot associatif compensée par moins de dépenses pour le SIVE. Accord à l'unanimité.

7. Réglementation cimetièrè

Le règlement du cimetière avait été adopté. Des questions complémentaires se posent de la part des administrés (gestion du jardin du souvenir, attribution des places du columbarium, terrain disponible pour des concessions, entretien du cimetière, participation financière). Une commission composée de Daniel Alard, Lionel Glinka, Sophie Monneret, Sandrine Serrano se penchera sur ces questions pour décider lors du prochain conseil municipal.

8 Plan canicule et aide sociale

La Préfecture nous a envoyé un formulaire concernant la vague de chaleur de juin 2022 : PCS, personnes vulnérables, mesures complémentaires (salle rafraîchie, téléphone et internet, distribution d'eau, communication aux administrés, adaptation des horaires aux agents,...) L'occasion nous est donnée de nous interroger sur toutes formes d'aide sociale à mettre en place pour la population le cas échéant. A voir avec Sophie Monneret et la commission sociale et d'animation.

9. Gestion du personnel : CET

En lien avec la commune de Dalou, suite au recrutement de notre secrétaire de mairie et la dotation de CET (CDG + SMECTOM) il est envisagé de produire une délibération qui doit être discutée avant de la soumettre au comité technique du CDG.

Présentation par Pascal Philip : organisation du personnel technique : journée continue, renfort saisonnier, tickets restau, participation de la commune à la mutuelle santé.

10- SIVE

L'inauguration de l'école Simone Veil a eu lieu à Ferrières le vendredi 24 juin 2022. Patricia Laurent fait un point de situation sur la dissolution. Suite au départ en retraite depuis mai 2022 de l'agent titulaire, il faudra embaucher un agent avec CAP Petite enfance pour septembre. Vérifier que les dispositions à présenter pour le prochain Comité technique du CDG seront prêtes pour le 9 septembre, limite de dépôt des dossiers.

La séance est levée à 20h.